

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA
RÉGION
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHÔNE
PÔLE RÉGIONAL DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT

PÔLE DE GESTION DOMANIALE

AVENANT N°3

PA-18659-2017

BAIL D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE L'ÉTAT

Adresse	Avenue Aristide Briand – 84440 ROBION		
Libellé du contrat	Caserne de ROBION	N° PAB-WEB	PA-18659-2017
Service occupant	Gendarmerie nationale	N° Chorus	176291
Propriétaire	Commune de Robion	Code unité immobilière	854
Durée du bail	9 ans	N° contrat Chorus	PACA - 650000005240
Montant du loyer	210.524 € en principal 1.303,20 € au titre du loyer B12	Libellé du bâtiment	Caserne de gendarmerie

Le

Entre les soussignés :

1) La Société Civile Immobilière « SCI SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION » dont le n° SIRET est le 485 157 754 00022, immatriculé au RCS sous le N° 485 157 754 dont le siège social est situé au 19, rue des Capucines à PARIS – 75001. Ladite société est représentée par Pierre ADIER en sa qualité de gérant.

partie ci-après dénommée le « LOCATAIRE PRINCIPAL »

D'UNE PART

2) L'État, représenté par Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du département du Vaucluse, représentant l'Administration chargée des Domaines, dont les bureaux sont à AVIGNON (84097) – Cité administrative – avenue du 7ème Génie BP 31091, agissant au nom et pour le compte de l'État, en exécution de l'article R 4111-8 du Code général de la propriété des personnes publiques et conformément à la délégation de signature N°84-2024-036 qui lui a été donnée par Monsieur le Préfet du Vaucluse, en date du 4 mars 2024 et assisté de Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Vaucluse, 20 boulevard Raspail, 84000 AVIGNON.

EXPOSE

Aux termes d'un contrat de sous-location en date du 28 août 2018, la SCI SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION a donné à bail à l'État (Gendarmerie Nationale-Ministère de l'Intérieur), des locaux à usage de caserne de gendarmerie, situés à ROBION, pour une durée de 9 ans renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2017, moyennant un loyer annuel de 193.030,89 €.

Par avenant n°1 le loyer est porté à 201.000 € au 1^{er} octobre 2020.

Par avenant n°2 le loyer est porté à 210.524 € au 1^{er} octobre 2023.

Des travaux d'amélioration avec l'accord de l'Administration de la Gendarmerie Nationale N°13105 GEND/RGPACA/GGD84.SAI du 24/03/2024, ont été réalisés par le bailleur dont le détail est joint au présent contrat. Ils feront l'objet d'un versement, par le preneur, d'un loyer annuel invariable durant 5 ans jusqu'en 2028. Celui-ci, déterminé sur la base d'un taux de 20 % appliqué au montant des travaux d'amélioration incombant au preneur et pris en charge par le bailleur, s'élève à mille trois cent trois euros et vingt centimes (1.303,20 €) par an. En cas de résiliation du présent bail, le preneur devra verser au bailleur, à la sortie du bail, le solde restant dû à cette date.

CONVENTION

A compter du 17/12/2024 un surcoût de loyer annuel invariable pendant 5 ans sera versé chaque année pendant 5 ans pour la somme de **MILLE TROIS CENT TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES (1.303,20 €)**

La clause « PRIX DU BAIL » est modifiée comme suit :

*** prix du bail**

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel outre les charges de deux cent dix mille cinq cent vingt-quatre euros (210.524 €) à titre principal et de mille trois cent trois euros et vingt centimes (1.303,20 €) au titre du loyer B 12.

Le loyer à titre principal sera payable à terme échu sur paiement de la Direction de l'Administration Générale et des Finances - Centre de Services Partagés SGAMI SUD / Équipe GN- auprès du Directeur Régional des Finances Publiques des Bouches du Rhône, à MARSEILLE, en dehors de toute intervention des services du Domaine.

Le loyer B 12 sera payable annuellement en une seule fois à la date anniversaire du présent avenant soit le 17 décembre sur paiement de la Direction de l'Administration Générale et des Finances - Centre de Services Partagés SGAMI SUD / Équipe GN- auprès du Directeur Régional des Finances Publiques des Bouches du Rhône, à MARSEILLE, en dehors de toute intervention des services du Domaine.

Il est précisé que le loyer B 12 est invariable sur une période de 5 ans à compter du 17/12/2024.

Toutes les clauses et conditions du bail en cours en date du 28 août 2018, qui ne sont pas modifiées par les présentes, demeurent en vigueur.

PROCÉDURE

Pour tous les litiges qui pourraient provenir de l'exécution du présent bail, conformément à l'article R 4111-11 du Code général de la propriété des personnes publiques, France Domaine est compétent pour suivre les instances portant sur la validité et les conditions financières du contrat.

L'agent judiciaire de l'État est compétent si ladite exécution tend à faire déclarer l'État créancier ou débiteur de sommes d'argent.

Pour les litiges qui pourraient survenir à tout autre titre, notamment ceux relatifs à l'exécution pure et simple d'une clause du contrat, le Groupement de Gendarmerie du Vaucluse est seul compétent.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- le locataire principal en son domicile sus-indiqué,

-le sous-locataire, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du département du Vaucluse et Monsieur le Colonel commandant le Groupement de gendarmerie du Vaucluse, en leurs bureaux respectifs.

Le présent acte est établi en cinq exemplaires dont deux pour la Direction Départementale des Finances Publiques, un pour le bailleur et deux pour la Gendarmerie.

DONT ACTE -

Fait à Avignon, les jours, mois et an sus-indiqués.

Le locataire-principal

Monsieur le Colonel
Commandant le Groupement de gendarmerie
du Vaucluse

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques du département du Vaucluse
représentant l'administration chargée des domaines

Par délégation